**FICHE D’INFORMATIONS LEGALES ou DOCUMENT d’ENTREE en RELATION (DER)**

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès l’entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Elle est en ligne sur le site du cabinet : www.meilleurs-placements-financiers.bzh

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

**L’ENTREPRISE**

AVENIR SELECTION FINANCES 25 rue François BROUSSAIS 56100 LORIENT

SIREN : 398 471 722 R.C.S. LORIENT NAF/APE : 6622Z

Tél : 02.97.35.09.11 & 07.77.85.43.68 E-mail : renaud.glatz0689@orange.fr

Sites : https://assurance-vie-frais-0.fr & https://meilleurs-placements-financiers.bzh

**STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE**

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d’immatriculation 07 003 404 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

**CIF (Conseiller en Investissements Financiers) E004029** enregistré auprès de l’Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

**IAS** **(Intermédiaire en Assurance)** courtier type B

L’activité d’IAS est contrôlable par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Assurances vie frais 0%, assurances vie « classiques », PEA assurance, contrat de capitalisation, rente viagère, OPCVM, SICAV, FCP, UC, unités de comptes, SCPI OPCI, SCI à travers ces enveloppes fiscales.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l’**ANACOFI-CIF**, d’une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d’une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Souscrites auprès de : | ZURICH INSURANCE PLC / AON France | |
| Activité | IAS | CIF |
| Pour des montants de : | RCP 2 500 000 € | RCP 1 000 000 € |
| Garantie Financière 115 000 € | - |
| Numéros de polices : | 7400026945 | |

Votre conseiller s’est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l’**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l’association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr/).

Pour conserver toute confidentialité, tous les rendez-vous se déroulent uniquement au domicile du client.

**29/09/2017**

# PARTENAIRES, COMPAGNIES, ENTREPRISES D’ASSURANCE

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Nature** | **Type d'accord** | **Mode de rémunération** |
| AGEAS FRANCE | Assureur | Courtier | Commission |
| APICIL COURTAGE & SYSTEMES | Assureur | Courtier | Commission |
| APREP/AG2R LA MONDIALE | Assureur | Courtier | Commission |
| AXA THEMA | Assureur | Courtier | Commission |
| CARDIF BNP Paribas | Assureur | Courtier | Commission |
| GENERALI- GENERALI PATRIMOINE | Assureur | Courtier | Commission |
| UAF LIFE PATRIMOINE-SPIRICA -Crédit Agricole Assurances | Assureur | Courtier | Commission |

# MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Nature de la rémunération : Le cabinet ne facture pas de frais de conseil.

Le client est informé que pour tout acte d’intermédiation, Renaud GLATZ est rémunéré par la totalité des frais d’entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l’autorise à commercialiser le produit, auxquels s’ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Au titre de l’accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

# TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

# (Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-MAJ 24/04/13 et 20/11/13 et 17/10/2014)

**MODALITES DE SAISINE DE L’ENTREPRISE**

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Renaud GLATZ – AVENIR SELECTION FINANCES 25 rue François BROUSSAIS 56100 LORIENT

Par tel : 02.97.35.09.11 ou par mail : renaud.glatz0689@orange.fr

**Traitement des réclamations :**

Votre Conseiller s’engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception,

sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d’envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

**Saisir un médiateur :**

**Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l’Anacofi - 92 rue d’Amsterdam - 75009 Paris

**Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d’assurance : La Médiation de l’Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

J’atteste avoir reçu la «Fiche d’informations légales» ou document d’entrée en relation.

Le client : Le conseiller :

Fait à : Date : Fait à : Date :

Signature : Signature : **29/09/2017**